

## **Le CME c'est : UNE EDUCATION CIVIQUE GRANDEUR NATURE**

Le CME offre la possibilité d'aborder des concepts complexes (démocratie, représentation...) par la pratique avec :

- Des élections sur les 3 écoles élémentaires
- Un Conseil Municipal composé de 16 enfants

Son appellation, Conseil Municipal d'Enfants, répond à une volonté de distinguer cette instance du Conseil Municipal d'adultes qui administre les affaires de la commune avec une dimension politique alors que le CME sera avant tout un lieu d'expression et de propositions des enfants dans leur ville.

### **Les objectifs**

#### **Eduquer les enfants, afin qu'ils deviennent des citoyens responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs,**

Le projet Conseil Municipal d'Enfants permet aux enfants, d'être acteurs dans la ville, de découvrir la commune, d'y réaliser des projets.

Pour les élus adultes, le CME permet de mieux prendre en compte le regard des enfants sur la ville.

Le CME fonctionne autour de 4 grands axes :

#### **- DECOUVRIR SA COMMUNE**

C'est mieux connaître sa ville, comme territoire mais aussi comme collectivité, pour mieux s'y impliquer en tant que citoyen.

#### **- S'IMPLIQUER**

C'est agir pour la collectivité en fonction de ses convictions, au service de l'intérêt général, c'est faire preuve de civisme. En accompagnant leurs projets, ils découvrent des contraintes, des freins et des forces. En contournant les uns et en s'appuyant sur les autres, en modérant leurs ambitions, ils apprennent à être responsables.

#### **- ÊTRE CONSULTÉ**

Le CME est un lieu d'expression des enfants pour connaître leurs préoccupations, pour prendre en compte leurs idées. C'est un espace pour développer la démocratie participative.

#### **- REPRÉSENTER SA VILLE**

Les élus du CME représentent tous les enfants de la commune. Aussi sont-ils invités à des commémorations, inaugurations, tournois et manifestations. Quelques élus y participent.

### **FONCTIONNEMENT**

#### **Les électeurs :**

Sont électeurs tous les enfants des classes de CM1 scolarisés sur Malzéville ainsi que les enfants de Malzéville quelle que soit leur commune de scolarisation.

Dans le cas des enfants non scolarisés sur Malzéville, le vote par correspondance est possible.

Ce vote sera géré par la mairie.

#### **Les candidats :**

Tous les enfants Malzévillois des classes de CM1 qui fréquentent les écoles de la commune sont éligibles.

#### **La composition du conseil :**

Il y a 16 élus par an, qui sont renouvelés par moitié chaque année. La durée du mandat d'un élu est de deux ans. Il est composé de 8 enfants de CM1 et de 8 enfants de CM2 élus en fonction de la règle de proclamation des résultats édictée ci après.

### **Déroulement des élections dans les écoles :**

Une information préélectorale : l'animateur rencontre les classes de CM1. il peut être accompagné d'enfants du CME en CM2.

Les inscriptions sur les listes électorales et déclarations de candidature (travail en classe avec l'enseignant et transmission en Mairie)

Une campagne électorale accompagnée par les enseignants (durée : une semaine). La Ville apporte son soutien en imprimant les affiches au format A3.

La mise en place d'un bureau de vote et le déroulement du vote (un après midi par école)

*Les enfants votent par « panachage ». Ils votent en entourant de 0 à 8 candidats par bulletin de vote.*

*Un bulletin comportant plus de 8 votes sera considéré comme nul.*

Proclamation des résultats communaux par la ville (affichage devant les écoles)

Pour le calcul du résultat :

1. On ajoute les résultats obtenus de chaque enfant (par rapport au procès-verbal) pour les 3 écoles primaires,
2. On prend les 2 (1 garçon et 1 fille) meilleurs résultats par école, ce qui représente 6 conseillers,
3. Il reste 2 conseillers à élire, on prend les meilleurs résultats suivants (sans distinction d'école ou de sexe),
4. Si 2 enfants obtiennent le même nombre de voix, le plus jeune est élu.

Au cours du mandat, en cas de démission, un élu d'une école peut être remplacé. Le remplaçant sera désigné en appliquant les règles ci-dessus.

### **Les réunions plénières.**

Le CME se réunit trois fois dans l'année en session plénière. La présidence y est assurée par l'Adjointe aux Temps de l'Enfant ou par monsieur le Maire.

Ces réunions ont respectivement pour objet, pour la première (octobre), la proclamation des résultats et l'installation du CME, pour la seconde (mars) la présentation des actions en cours et pour la troisième (juin), le bilan du travail et des projets de l'année ainsi que l'information sur les projets qui seront mis en œuvre au cours de l'année suivante. Ces réunions sont publiques.

### **Les commissions**

Le CME fonctionne avec 2 commissions thématiques de travail qui se réunissent une fois par mois.

Le thème des commissions est déterminé en fonction des préoccupations et des centres d'intérêts des enfants élus (Solidarité, manifestation, prévention, animation et sécurité...). Les enfants qui le souhaitent peuvent participer aux deux commissions.

**Les relations entre le CME et le conseil municipal d'adulte :** Lors des commissions, les enfants peuvent inviter les élus du conseil municipal concernés par leur projet.

Le CME peut être consulté par le conseil municipal sur les projets qui intéressent les enfants.

### **Un partenariat indispensable**

**Les établissements scolaires** participent à ce projet municipal sur le plan :

- de l'accompagnement de la campagne et des élections. Elles sont assurées et suivies par les enseignants.
- de l'information et des échanges : les jeunes élus devront pouvoir rencontrer régulièrement leurs électeurs. L'école est un lieu privilégié pour ce type d'échange.
- du suivi d'actions ponctuelles mise en œuvre dans les écoles avec leur accord.

En contrepartie, le CME est un bon outil pour répondre aux exigences du programme de l'Education Nationale en matière d'éducation civique.

**Les services municipaux** (Animation & services techniques)

Pour les élections, la ville fournira toute la logistique : Préparation administrative et technique (les urnes, les isolements, panneaux de campagne, cartes d'électeurs, liste des votants, ...).

La Ville animera le CME toute l'année (3 réunions plénières, de nombreuses commissions, des sorties d'éveil ...)

### **Les associations**

Partenaires incontournables d'une Ville, les associations seront sollicitées en fonction de leurs compétences. Celles-ci pourront également solliciter, après accord du Maire, la « représentation » du CME à l'occasion d'un événement ou sa « consultation » sur un sujet qui les concerne.

## Méthode d'animation

**Les élections** : une procédure permettra aux enseignants de s'impliquer dans cette initiation à la citoyenneté. Les enseignants sont libres de s'approprier les élections et de développer leur pédagogie sur ce sujet. Le cadre qui est transmis (annexe guide des élections) permettra aussi de garantir le réalisme du programme des candidats lors la campagne. Il en va de la motivation des enfants élus et de leur crédibilité future vis-à-vis de leurs électeurs.

**Les Commissions** : C'est un temps participatif. L'animateur propose aux enfants un cadre dans lequel ils peuvent s'exprimer. L'animateur apporte des bases de travail, des expériences, différentes sources qui contribueront à élargir le cercle des idées. Il s'agit d'élargir leurs références. Les jeunes y sont actifs dans la création et dans la réflexion. Par les apports, les débats et les prises de décisions, les enfants se familiariseront avec les principes de la démocratie et développeront leur esprit critique. On y amorce des projets. Ces projets sont poursuivis entre deux commissions par l'animateur.

**Les projets** : Les projets sont individuels ou collectifs. Ils permettent de répondre aux attentions des enfants évoquées dans leur programme. Dans un premier temps, il s'agit de vérifier si l'attente est valable (« est ce que le trottoir est sale ? »), puis rechercher des solutions (« Que peut-on faire pour y remédier ? »), et vérifier la faisabilité des différentes propositions (« de quels moyens dispose-t-on ? » *temps, argent, matériel, autorisations*).

**Les plénières** : Elles sont animées par un élu adulte. Des exposés et des échanges rythment l'ordre du jour des séances.

**Sorties thématiques** : Elles permettent de se sensibiliser à un thème qui leur est cher. Ces sorties sont à l'initiative de l'animateur en fonction des préoccupations des enfants, de leurs programmes. Ces sorties doivent leur permettre de nourrir leurs projets. Ex : découvrir la commune, rencontre spécialiste local, visite de structures ou d'autres communes.

### Des temps officiels de représentation :

A leur demande ou suite à une sollicitation, les élus du CME pourront être amenés à représenter les enfants Malzévillois au cours d'un événement local : commémoration, inauguration, manifestation ...

**Week-end de travail** : Un week-end par mandat peut être envisagé. Chaque week-end sera conçu avec la participation des enfants. Il s'agira au cours de ces deux jours de travailler à une action commune, de bénéficier d'une activité conviviale et de partager la vie quotidienne.

**Sortie exceptionnelle** : Une sortie par mandat amènera les jeunes élus à découvrir une institution nationale ou européenne afin de se familiariser avec les instances de la démocratie.

## Les moyens

**L'encadrement de l'action** : le suivi et l'animation du CME sont assurés par le coordinateur du PEL (réunions, soutien éducatif et logistique).

**Les moyens matériels** : Utilisation des services de la mairie : bureau, courrier, affiches, photocopies, prêt de salles, aménagement des écoles pour les élections, véhicule de service 9 places ...

**Le budget** : Le CME dispose d'un budget de fonctionnement annuel : 3000 € en 2011.

### La communication

Le site internet de la ville, le bulletin municipal et la presse locale sont des outils de communication possibles pour les jeunes élus.

## Exemple de planning d'une année de CME

### Légende de l'exemple de planning de la page suivante

Elections

Commission Animation Sécurité = 6 commissions par an

Commission Solidarité Environnement = 6 commissions par an

Travail plénier = 3 rdv dont 1 week-end

CME Plénier = 3 rdv par an

Commémorations, représentations = 4 rdv par an  
(petits effectifs)

Un enfant inscrit à une commission aura 12 rdv de travail par an + au moins 1 représentation

Un enfant inscrit à 2 commissions aura 18 rdv par an + au moins 1 représentation

+ 1 à 2 sorties thématiques par commission

### **Planning 2011-2012 du CME**

Date	Objet	Actions
Semaine du 12 au 16 septembre 2011	Information pré électorale	Distribution aux élèves de CM 1 : Information sur le Conseil Municipal d'Enfants, Calendrier, Feuille d'inscription sur la liste électorale et de candidature, Lettre aux parents d'élèves de CM 1
Semaine du 19 au 23 septembre 2011	Inscription liste électorale et candidature	Réception des inscriptions dans les Écoles ou à la Mairie
Semaine du 26 au 30 septembre 2011	Campagne électorale des candidats	Affichage panneaux électoraux écoles Distribution sous enveloppes nominatives des cartes d'électeur
Le 10 octobre 2011	Élections	Dans les Écoles (en Mairie pour les extérieurs)
A partir du 17 octobre 2011	Résultats communaux	Affichage des résultats
Le 3 novembre 2011	Rencontre plénière de préparation du CM	Réunion de préparation du premier Conseil Municipal d'Enfants. Travail de synthèse sur les différents programmes.
Le 8 novembre 2011	1 séance plénière du CME	(description) de 17h à 18 h en présence de Monsieur le Maire et/ou 1 <sup>ère</sup> adjointe
Le 11 novembre 2012	Commémoration 11 novembre	Présence 3-4 élus
13 décembre 2011 15 décembre 2011	Commission Solidarité Environnement Commission Animation Sécurité	Connaitre sa ville
24 janvier 2012	Commission Solidarité Environnement	Synthèse des programmes des élus / priorités du mandat et de la commission
25 janvier	Ecole des Champions	13h-18h St MAX
26 janvier 2012	Commission Animation Sécurité	Synthèse des programmes des élus / priorités du mandat et de la commission
7 février 2012	Commission Solidarité Environnement	S'impliquer dans les projets prioritaires « réalistes »
9 février 2012	Commission Animation Sécurité	S'impliquer dans les projets prioritaires « réalistes »
29 février	Commission restauration	Consultation CANTINE présence de 2-3 enfants.
13 mars 2012	Commission Solidarité Environnement	Travail projets
15 mars 2012	Commission Animation Sécurité	Travail projets
27 mars 2012	2 <sup>ème</sup> séance plénière du CME	(présentation des projets, échanges) de 17h à 18h en présence de Monsieur le Maire et/ou 1 <sup>ère</sup> adjointe
3 avril 2012	Commission Solidarité Environnement	S'impliquer dans les projets : secourisme + animation FPA
4 avril 2012	Journée verte avec Pix	Animation nature pour les enfants du CME (recyclage)
5 avril 2012	Commission Animation Sécurité	S'impliquer dans les projets : jeux dans chaque cour + délégation auprès directeurs + info 8 mai
25 avril 2012 15h	ANIMATION avec FPA	Création de jardinières + jeux + crêpes avec Personnes Agées
2 mai matin et am	Découvrir sa ville	10h-12h ou 14h-16h visites choix des enfants : skate parc / verger des coteaux ... 2 groupes de 8 maxi
3 mai 2012	Commission plénière du CME	Prep 8 mai + sécurité routière police
8 mai 2012	Commémoration fin 2 <sup>ème</sup> guerre	Présence 3-4 élus
9 mai 2012	Commission restauration	Consultation CANTINE présence de 2-3 enfants.
10 mai 2012	Découvrir sa ville	Visite resto du cœur
12 mai 2012	Inauguration Verger des coteaux	Présence 3-4 élus
15 mai 2012	Commission plénière CME	Travail sur les stands cantine avec elior
2-3 juin 2012	Week-end de travail	Vosges, travail prep manifestation du 16 juin
Juin 2012	JEUX cour école	Inauguration des jeux par le CME dans la cour pdt récréations Peindre un espace ardoise à Pasteur, Paul Bert et Jules Ferry
7 juin 2012	Commission plénière du CME	Travail sur les stands du 16 juin
30 juin 2012	Suite école des champions pour finalistes	
14 juin 2012	Commission plénière du CME	Travail sur les stands du 16 juin
16 juin 2012	MANIFESTATION CME	Stands, parcours dans le Parc de La Douëra (mutualisation matériel avec Douërphonies)
27 juin 2012	3 <sup>ème</sup> séance plénière du CME	(conclusion de l'année / fin de mandat ou moitié) de 17h à 18h en présence de Monsieur le Maire et/ou 1 <sup>ère</sup> adjointe

PH / ASSA / MAJ le 30/08/12